

# ADNL

## Formulaire d'inscription (Août 2019)

Afin de valider votre inscription, ce formulaire est à retourner dûment complété et signé soit par email à [formation@blondiau.lu](mailto:formation@blondiau.lu) soit par courrier postal à l'adresse DBLC – 2 rue Camille Mersch – 5860 Hesperange (Luxembourg).

<b>PRÉNOM:</b>		<b>NOM DE FAMILLE:</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE:</b>		<b>NATIONALITE:</b>	
<b>TÉLÉPHONE:</b>		<b>E-MAIL:</b>	
<b>ADRESSE POSTALE:</b>			
<b>INSCRIPTION A LA FORMATION</b>	Je souhaite m'inscrire à la formation en naturopathie à Luxembourg ( <a href="http://www.academie-naturopathie.lu">www.academie-naturopathie.lu</a> ).		
	<b>Durée:</b>	2 années (18 week-ends / 288 heures)	
	<b>Début de la formation:</b>	Septembre 2020	
	<b>Prix de la formation:</b>	<del>5,990</del> 4,190 euros (offre promotionnelle de lancement jusqu'au 30 septembre 2019)	
	<b>Modalités de paiement :</b>	2000€ à l'inscription 730€ à la fin du 1 <sup>er</sup> semestre de formation 730€ à la fin du 2 <sup>ème</sup> semestre de formation 730€ à la fin du 3 <sup>ème</sup> semestre de formation	
	<b>IBAN :</b>	LU12 0024 2101 4530 9900 au nom de DB Lifestyle Coaching	
<b>Autres renseignements que vous souhaitez porter à notre connaissances (optionnel) :</b>			

La signature du formulaire d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de formation détaillées en annexe.

---

Date et signature

# Conditions générales de vente de formation (Août 2019)

## 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par DB Lifestyle Coaching S.à.r.l. (« DBLC »), organisme de formation professionnelle continue agréé par le ministre de l'Economie au Luxembourg (n°10077290/1) et membre du Lifelong Learning Center Luxembourg (« LLLC »). Le terme « participant » désigne le Client, c'est-à-dire la personne s'inscrivant à une formation proposée par DBLC. Le fait de s'inscrire à l'un des cursus ou à l'une des formations implique l'adhésion entière et sans réserve du participant aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur tout autre document du participant.

## 2. Modalités d'inscription

Plusieurs possibilités sont offertes pour s'inscrire à une formation proposée par DBLC :

INSCRIPTION PAR E-MAIL	INSCRIPTION PAR COURRIER	INSCRIPTION DANS NOS LOCAUX
Renvoyer le formulaire d'inscription et les CGV à <a href="mailto:formation@blondiau.lu">formation@blondiau.lu</a>	Renvoyer le formulaire d'inscription et les CGV à l'attention de : DBLC - 2, rue Camille Mersch - L5860 Hesperange	Prenez rendez-vous avec nous au numéro suivant : +352 26.36.01.50

Les CGV s'appliquent à compter de la date de signature du formulaire d'inscription par le participant. En renvoyant le formulaire d'inscription dûment complété et signé par le participant, ce dernier reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, et déclare les accepter entièrement et sans réserve. L'inscription du participant devient ferme et définitive lorsque DBLC reçoit le formulaire d'inscription dûment complété et signé par le participant.

## 3. Langue et moyens de communication

Sauf mention contraire, la formation et les supports de cours sont en français.

## 4. Prix de la formation et modalités de paiement

Le prix par participant ainsi que les modalités de paiement sont indiqués sur le formulaire d'inscription, le devis ou la convention de formation.

Sauf mention contraire, tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes. Le tarif des formations comprend les droits d'inscription, les frais de dossier, les supports (en version numérique ou papier) et les frais d'examen (si applicable). Le prix ne comprend pas le coût des ouvrages et du matériel conseillés, les frais de restauration, d'hébergement, de stationnement et de transport.

Les montants facturés sont payables dès réception de la facture par virement bancaire ou en espèces. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le participant de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le participant qu'elles ont été portées à son débit. En outre, une indemnité forfaitaire de 90 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Toute formation commencée est due en totalité même en cas de participation partielle ou d'abandon du participant.

## 5. Annulation de la formation par le participants

Tout annulation ou abandon doit être signalé par écrit à DBLC – 2, rue Camille Mersch – L-5860 Hesperange

Pour le cas où le stagiaire abandonnerait la formation avant son terme, ladite formation ne fera l'objet d'aucun remboursement et le coût de la formation dans son intégralité sera dû, sauf survenance d'un cas de force majeure comme indiqué ci-dessus.

Dans certains cas exceptionnels dûment justifiés (maladie grave, accident, etc.), DBLC pourra procéder à un remboursement partiel ou intégral des frais d'inscription. Les décisions prises par DBLC en la matière sont discrétionnaires.

## **6. Annulation de la formation par DBLC**

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour DBLC, DBLC se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard 2 semaines avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

DBLC se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les formateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (force majeure, indisponibilité du/des formateur(s) et autres). En cas de réalisation partielle par DBLC, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

## **7. Exclusion et refus de commande**

DBLC se réserve le droit d'exclure le participant de la formation si le participant n'a pas effectué l'intégralité du paiement avant le début de la formation ou si le comportement du participant gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquait gravement aux présentes CGV. De manière générale, DBLC se réserve le droit de refuser un participant pour quelque raison que ce soit.

## **8. Convocation**

Un email de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressé au participant quelques semaines avant le début de la formation. DBLC ne peut être tenu responsable de la non-réception de celui-ci par le destinataire, notamment en cas d'absence à la formation.

## **9. Attestation de formation et certification**

Sous réserve que le stagiaire ait suivi au minimum 80% de la formation, réussi à l'examen de fin de cycle (si applicable) et que DBLC ait reçu la totalité du règlement de la formation, il sera délivré le certificat correspondant à la nature de la formation suivie.

Le certificat délivré à l'issue des cursus de formations après contrôle des connaissances est un certificat de compétence et non un diplôme d'état. Seul le stagiaire qui aura obtenu le certificat de fin de cursus pourra prétendre se prévaloir dudit certificat.

## **10. Responsabilité – Indemnités**

Le participant s'engage à pouvoir pratiquer les techniques associées aux cursus de formation sans contre-indication médicale. Il appartient au participant de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation et de souscrire à une assurance spécifique si nécessaire.

Les formations organisées par DBLC ne se substituent en aucune façon à un enseignement médical. En aucun cas, les certificats délivrés par DBLC n'autorisent leurs titulaires à faire des diagnostics de maladies ou à prescrire des médicaments.

DBLC s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et ce dans le cadre d'une obligation de moyen. Les recours en responsabilité à l'encontre de DBLC portant sur des dommages matériels ou immatériels résultant de l'utilisation du contenu de la formation dispensée ou des supports pédagogiques sont exclus par principe en l'absence d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave prouvée par le participant.

DBLC n'est pas responsable des objets et effets personnels du participant. En aucun cas, la responsabilité de DBLC ne pourra être engagée à titre de tout dommage indirect quelconque.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de DBLC envers le participant, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu, est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le participant et est en tout état de cause limitée au montant payé par le participant dans le cadre de la formation.

Dans tous les cas, la responsabilité de DBLC est exclue en cas de force majeure.

## **11. Propriété Intellectuelle**

DBLC détient seule tous les droits intellectuels afférents au contenu de la formation dispensée et des supports pédagogiques sous forme papier ou numérique qui seraient éventuellement remis au participant. Le participant s'interdit de, notamment, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des non participants de la formation ou à des tiers les supports pédagogiques mis à sa disposition, sous peine de poursuites judiciaires.

## 12. Confidentialité

Le participant s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que DBLC aura pu lui transmettre dans le cadre de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## 13. Droit à l'image

En acceptant les présentes conditions générales, vous donnez votre autorisation à ce que des photographies pouvant vous identifier personnellement soient éventuellement prises durant la formation et publiées sur le site internet de la formation, sur les réseaux sociaux ainsi que dans diverses publications de DBLC (brochures, etc.).

## 14. Protection des données

DBLC s'engage à respecter la vie privée des utilisateurs de ses sites internet et des participants à ses formations, notamment dans le traitement de leurs données à caractère personnel.

DBLC met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui sont demandées au participant sont nécessaires au traitement de son inscription et sont uniquement destinées aux services de DBLC. Conformément à la loi du 1 août 2018 modifiée relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le participant dispose d'un droit d'information, d'accès, d'opposition, et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant aux coordonnées suivantes :

DB Lifestyle Coaching S.à r.l.  
2, rue Camille Mersch,  
L-5860, Luxembourg  
Tel : +352 26.36.01.50  
formations@blondiau.lu

## 15. Juridiction et droit applicable

Les CGV sont régies par le droit luxembourgeois. Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédé d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Tout litige découlant du ou en lien avec les CGV sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Luxembourg.

---

Nom du participant

---

Date + signature du participant avec la mention « lu et approuvé »

---

Représentant de l'organisme de formation